



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**

Dossier suivi par :
Corinne ADJUTO, Responsable des instances
06 45 69 79 77

Grenoble, le 13/08/2024

INSTANCES DU COMITE DE MASSIF DES ALPES

COMMISSION PERMANENTE (CP)

Du Lundi 08 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Ouverture de séance à 14h par le président de la CP, F. Pannekoucke et la vice-présidente, C. Eyméoud

Après avoir rappelé le contexte électoral ayant conduit à reporter les différentes instances du Comité de massif après les élections législatives, le président a motivé la tenue de cette réunion en visioconférence pour maintenir les dynamiques engagées sur le PACC et ne pas laisser une période de 6 mois sans instances du Comité.

Le compte-rendu de la séance du 13 mai a été communiqué aux membres de la CP le 27 mai 2024 ; il est également diffusé sur le site de la préfecture de région Provence Alpes Côte d'Azur.

- Aucune remarque n'est parvenue au commissariat de massif après sa transmission.
- Aucune remarque n'est formulée en séance.
- Le compte-rendu de la CP du 13/05/2024 est approuvé.

La vice-présidente rappelle l'outil original et unique de concertation et de consultation citoyenne que constitue le Comité de massif puisqu'il regroupe l'ensemble des acteurs du monde de la montagne.

Rappel de l'ordre du jour par le commissaire de massif

Séquence 1 : Rappel du fonctionnement des instances, par Corinne Adjuto

Les principes suivants sont rappelés :

- Chaque groupe de travail (GT) est rattaché à une commission.
- Les projets de motions, avis, etc. préparés par les GT sont validés en commission avant d'être présentés en CP puis en session plénière du Comité de massif.
- Quatre GT ont été reconduits (Jeunesse, Agriculture, Bois-forêts, Biodiversité) ou institués (JOP 2030) depuis le 11 mars 2024, date d'installation de la nouvelle mandature. Il y en aura d'autres selon les priorités et sujets d'actualité définis par les commissions.

Séquence 2 : Présentation de l'axe interrégional alpin du programme FEDER/FSE 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de son collègue consultatif

Intervention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité de gestion du programme.

Un nouveau règlement du collègue consultatif du Massif des Alpes a été adopté par le comité de suivi inter-fonds 2021-2027.

Le principe de fonctionnement acté dans ce règlement, est le suivant :

- Le collègue s'adosse aux réunions de la CP du comité de Massif ;
- Les sujets du Feder alpin sont inscrits à l'ordre du jour de la CP ;
- La présidence de la CP rend compte des avis du collègue consultatif au comité de suivi inter-fonds ;
- Des modalités de consultation à distance ont été prévues par le biais d'une fiche remarque.

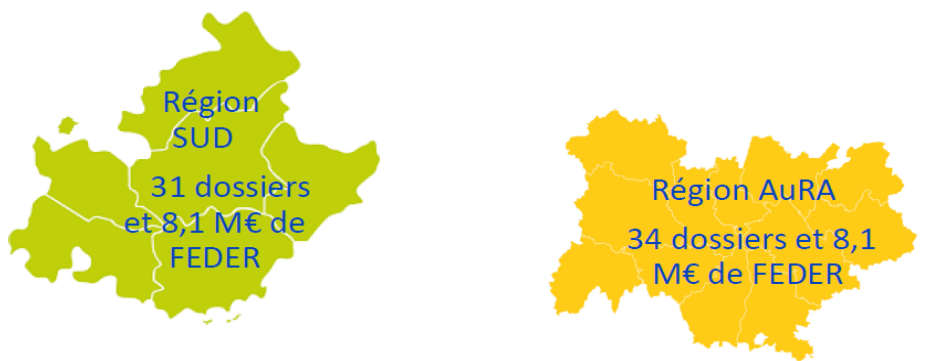
Les représentants du collègue consultatif au sein du comité de suivi inter-fonds sont :

- Chantal EYMELOUD
- Fabrice PANNEKOUCKE
- Philippe MATHERON et Nicolas GOUVERNEL
- Préfet des Hautes-Alpes, en tant que Préfet délégué au massif des Alpes

Le volet interrégional alpin du programme « FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 » est doté d'une enveloppe de 32.8 M€ et intervient sur 5 axes :



Avec un taux de programmation qui s'élève à 53%, le bilan à mi-parcours fait état de :



Le calendrier des appels à projets 2024 est présenté :

Statut	Appel à projets	Enveloppe	Ouverture	Dépôt
En publication	Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes	3 M€	Juil. 2022	Jusqu'en décembre 2024 (plusieurs dates de dépôt)
A venir	Prévention et gestion des risques naturels	3 M€	Juin 2024	4 ^{ème} trimestre 2024
A venir	Soutien à la production locale en bois certifié « Bois des Alpes »	2 M€	Sep. 2024	Déc. 2024

Les dates limites de dépôt pour l'appel à projets « Biodiversité » sont fixées au 12/07/2024 et 12/12/2024.

Un appel à projets sur « la mobilité durable et optimisée » est prévu début 2025 et pourrait faire l'objet d'un lancement anticipé fin 2024.

Un point sur le concours « Les étoiles de l'Europe » est proposé : 2024 est la deuxième édition de ce concours. Au cours de cette édition, le projet de « **Mise en œuvre d'une gestion intégrée des risques naturels (GIRN) dans la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon** » a été lauréat dans la catégorie « Prévention des risques et adaptation climatique ». Le soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des financements européens a permis l'acquisition d'un outil d'alerte au profit de la population (13 collectivités de la Communauté de Communes), la réalisation de plusieurs campagnes d'information ainsi qu'un état des lieux des risques.

Pour conclure cette séquence, Philippe Matheron rappelle que le FEDER alpin et la CIMA (Convention interrégionale du massif des Alpes) ont été rédigées et construites sur les mêmes objectifs ; les thématiques convergent et dans la pratique, les services s'accordent pour repérer les meilleurs projets à soutenir.

Séquence 3 : État d'avancement des feuilles de route des instances thématiques

→ Commission Espace et Urbanisme (Sylvie Vigneron)

La commission s'est tenue le 06/06/2024. Elle aura pour mission de rendre les avis sur les projets de SCoT et d'UTN structurantes (UTNs) ; à titre indicatif, 10 à 12 SCoT et 1 à 2 UTNs devraient être soumis à l'avis de la commission en 2024 et 2025.

Pour émettre ces avis, la commission prévoit de produire un référentiel alpin : une grille de lecture des SCoT au regard des enjeux alpins, et un guide de procédure pour les UTNs dans les Alpes.

La commission prévoit également d'analyser et de poursuivre les travaux incubés dans les GT (biodiversité, logement, ...) et notamment le projet de motion « biodiversité et énergies renouvelables », mais également l'étude de suivi et prospectives d'évolution de la biodiversité alpine.

Il est par ailleurs envisagé la création d'un GT sur le thème de l'habitat et notamment l'habitat permanent (connaître, s'acculturer, expérimenter), dans la poursuite des travaux engagés sur ce sujet au cours de la précédente mandature.

Un groupe formel du comité de massif consacré aux risques naturels pourrait également être constitué et rattaché à la commission Espaces & Urbanisme, en s'appuyant sur le réseau existant animé par le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN).

De façon transversale et en continu, la commission contribuera également aux travaux d'élaboration du PACC alpin et développera des collaborations avec les autres GT et notamment celui dédié aux JOP.

→ Groupe Jeunesse (Stéphane René)

Ce GT, rattaché à la CP, s'est tenu le 06/06/2024. Mme Saudemont a été élue présidente du groupe Jeunesse.

Priorité 1 : Instaurer le Réflexe jeune au sein des instances du Comité de massif des Alpes et au-delà	
Objectifs internes <ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de partenaires relais du « réflexe jeunes » dans les Alpes, • « Réflexe jeunes » à développer dans les instances et les travaux du Comité (commissions ...) en intégrant les enjeux de la jeunesse : association du GT aux travaux, association des jeunes, • Prendre en compte la jeunesse au-delà des membres et des instances du Comité de massif des Alpes : Partenaires institutionnels concernés (jeunesse et sports, Education nationale, Régions, Départements, massifs) Objectifs externes <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des projets interrégionaux dynamisant la mise en réseau d'acteurs relais du « réflexe jeunes » 	Actions internes <ul style="list-style-type: none"> • Création et animation d'un collectif « d'élus ambassadeurs » (mise en place d'outils) en lien avec les territoires • Organisation de temps forts 'Réflexe jeunes' au sein du Comité de massif, et enquête auprès des membres du Comité pour connaître les outils en faveur des jeunes qui sont mobilisés au sein de leur structure ou institution • Interaction avec le réseau des espaces valléens afin d'impulser et développer des actions en faveur des jeunes sur les territoires
Priorité 2 : Soutenir des initiatives, des démarches intégrant des formes de partenariat innovant et la participation des jeunes : pratiques inspirantes des territoires alpins	
Objectifs Internes <ul style="list-style-type: none"> • Développer et encourager la présence des jeunes dans les instances du massif Objectifs externes <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des initiatives et démarches « jeunes et montagne » portées par des groupements multi-acteurs (collectivités locales, professionnels, jeunes, associations). 	Actions internes <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Dialogue structuré territorial (méthode de participation qui permet d'associer les jeunes à la construction, la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques) : représentation des jeunes au sein du Comité de massif, autour de sujets concrets. • Aller à la rencontre des initiatives de terrain : RETEX des initiatives et projets, carnet de contacts des acteurs (cf. option), • Option : Création d'un "observatoire" : Partage et diffusion d'expériences et les bonnes pratiques
Priorité 3 : Développer l'éducation, la sensibilisation, la découverte de la montagne : suivi par le GT Jeunesse	
Objectifs internes <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les activités pédagogiques « Montagne » pour les jeunes (qualitatif et quantitatif) : séjours éducatifs, modules de sensibilisation à la montagne (nuit en refuge, bivouac ...) • Favoriser le développement de modules de formation professionnelle spécifiques montagne • Soutenir la filière « centres de vacances à vocation sociale et éducative » 	Actions internes <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire du parc des centres de vacances « observatoire » quantitatif et qualitatif : veille active • Mobilisation des outils d'accompagnement financier en soutien des établissements prioritairement structurants • Suivi de l'étude de l'UNAT AuRA (un axe sur les centres de vacances de montagne) • Suivi de la motion sur les centres de vacances réalisée en 2022/23 Actions externes <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des projets à vocation éducative comportant un enjeu lié à la culture montagnarde
Priorité 4 : Favoriser l'émergence d'emplois, la création d'activités et la formation des jeunes : externe au GT Jeunesse	
Objectifs externes	Actions externes

<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une meilleure connaissance des métiers, de la vie en montagne, des dispositifs existants pour les jeunes • Faciliter l'appropriation des enjeux du maintien et de l'installation des jeunes par les élus du massif alpin 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des modules de formation Montagne/Alpes (formation diplômante ou de formation continue), actions d'expérimentations avec référentiel. • Accompagnement des projets expérimentaux de développement de formation à distance pour les jeunes en milieu rural montagnard. • Encourager les programmes jeunesse « ville-montagne » dans les agglomérations et métropoles au pied des Alpes. • Actions de découverte des métiers et de la vie en montagne par les jeunes • Encourager et soutenir la mise en place d'espaces de création d'activités liée à la montagne par des jeunes à l'échelle d'un espace valléen (espaces de coworking, tiers lieux, fablab ..)
---	---

→ Point d'information sur les commissions « Transports et Mobilité » et « Économie et Produits de montagne » qui n'ont pas pu se tenir en juin en raison de la période de réserve électorale (Sylvie Vigneron puis Nicolas Gouvernel).

La commission T&M se tiendra fin septembre ou début octobre. Les membres devront désigner un rapporteur. Sylvie Vigneron rappelle l'organisation par CIPRA et l'APTV des « **Rencontres Mobilités Alpines Locales** » en Tarentaise le **10/09/2024**.

La commission EPM est reportée au 06/09/2024, commission à laquelle sont rattachés les groupes « Agriculture » et « Forêt/Bois » qui se sont déjà réunis au cours du premier semestre 2024.

→ Plusieurs projets de motions sont en cours d'élaboration ; elles sont portées par le groupe Forêt (motion « Bois des Alpes pour les JOP »), le groupe Agriculture (2 projets relatifs à l'agropastoralisme) et le groupe Biodiversité (motion « Energie renouvelable et Biodiversité »). Conformément à ce qui a été rappelé en début de séance, ces motions devront être validées en commissions spécialisées avant d'être présentées en CP.

Conclusion (F. Pannekoucke et C. Eyméoud) :

Cette séance est écourtée pour laisser place à une séquence de sensibilisation et de travail sur le PACC alpin avec l'ensemble des membres du Comité de massif.

Ce sujet est d'autant plus important que plusieurs catastrophes naturelles ont durement touché le massif récemment (cf. La Bérarde en Isère mais aussi la Vallouise dans les Hautes-Alpes et la Tinée dans les Alpes-Maritimes).

Le sujet des risques devient en effet une priorité dans les travaux à mener par le Comité de massif pour « fabriquer collectivement le temps d'après » et pas nécessairement revenir à la situation initiale. La création d'un groupe de travail du Comité de massif, spécifiquement dédié aux risques naturels et rattaché à la commission « Espaces et Urbanisme » est fortement encouragée.